

TARIFICATION SERVICE D'EAU POTABLE

Expériences dans l'Andromba et Ampitatafika

Contexte

- **ANDROMBA (2006-2009)**

- ✓ 6 communes
- ✓ Systèmes gravitaires (26):
réhabilitation et construction
- ✓ Gestion déléguée à des comités
d'usagers de l'eau

- **AMPITATAFIKA (2013-2015)**

- ✓ Système gravitaire (1)
- ✓ Gestion directe par la Commune
(phase transitoire)
- ✓ Gestion déléguée à un privé
(négociation et signature de
contrat en cours)



EXPERIENCES DANS L'ANDROMBA (zone rurale)

Mode de gestion

- Gestion déléguée par les communes à des comités d'eau ruraux formels (27 KR)
- Redevabilité des comités vers le Md'O par intermédiaire du TMMR.
 - ✓ Récolte les informations (STEFI), fournis de l'appui-conseil et
 - ✓ Remise périodique de l'information aux Md'Ouvrage.

Dans le souci de mutualisation des ressources financières, les communes réunies dans l'OPCI de l'Andromba ont mis en place un TMMR intercommunal.



Tarification

Pratique locale de tarification

- ✓ Cotisation annuelle forfaitaire par + de 18 ans pour les systèmes BF sans compteurs
- ✓ Existence d'une certaine harmonisation dans les tarifs pratiqués dans la zone avant le projet (autour de 2000 Ar/adulte/mois).

Éléments pris en compte pour le calcul du prix de l'eau réel (systèmes gravitaires):

- ✓ Grandeur système (nombre toits, longueur conduite, nombre ouvrage...)
- ✓ Cout maintien: cout réparation (accessoires, matériels, main d'œuvre) , entretien des ouvrages (outillages, indemnité techniciens locales, main d'œuvre)
- ✓ Apport TMMR (actuellement à 500 Ar/ cotisant)
- ✓ Coût d'administration interne: cahier, stylos, frais de transport, indemnité KR...

Tarif appliqué

Tarif accordé par les KR et les Communes OPCI : **3000 ar/adulte/an**
soit plus au moins à **6000 ar /foyer ou 500 Ar/mois.**

■ Recouvrement

- ✓ 4 systèmes /26 ne cotisent pas
- ✓ 22 systèmes cotisent régulièrement à 100%





6 COMMUNES

(OPCI)

300.000 à
700.000 Ar/an
x 6 COMMUNES

COÛT
4.500.000 Ar/an



3M + 1.5M
= 4,5 MILLIONS

250 Ar/
usager/an

3000 Ar/an (chaque usager)
> 18 ans



ASSOCIATION des USAGERS
de L'EAU (AUE)

2750 Ar/an/usager



COMPTE BANCAIRE DE
AUE

EXPERIENCES A AMPITATAFIKA

Système AEP Ampitatafika

- Système volumétrique avec des compteurs: **13 fokontany**
- Décision au niveau communal pour la mise en place d'un service diversifié
 - ✓ B. particulier (263)
 - ✓ B. partagé (39)
 - ✓ Borne fontaine (9)



Processus de définition de tarif

- Enquête pour déterminer la volonté et la capacité de payer des ménages
 - Expériences et comparaison par rapport aux systèmes d'Andromba, d'Ambohibary et au niveau national
 - Elaboration plan d'affaires le plus rapproché possible à la volonté et capacité à payer des ménages usagers de l'eau
- Taxe introduite par la commune pour couvrir le suivi direct et par le Comité des Usagers de l'Eau TAFITA
 - Pas de taxes de régulation et de prélèvement

➡ conséquence du rapprochement:
renonce à l'amortissement complet de l'infrastructure.



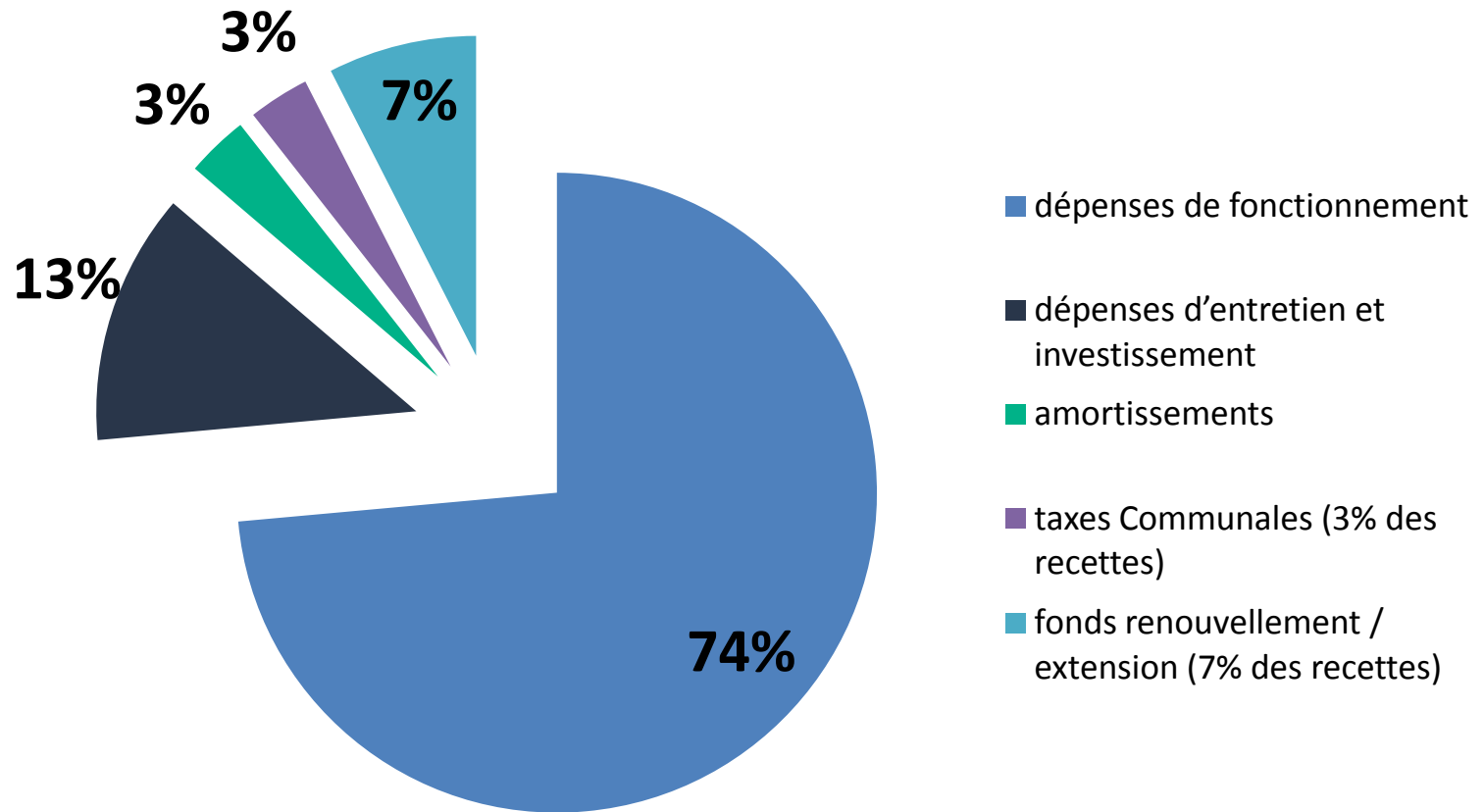
Éléments et principes pris en compte

- Capacité à payer des ménages
- Accès au service universel de l'eau potable pour tous les consommateurs, avec la diversification des services
- Equilibre financier dans la gestion du système
- Plan d'affaires:
 - ✓ salaires
 - ✓ coût de tenue de bureau (matériels de bureau, loyer, ...)
 - ✓ coût de maintenance et entretien
 - ✓ coût d'analyse de qualité de l'eau
 - ✓ amortissement partiel des infrastructures
 - ✓ taxes communales
 - ✓ marge commerciale.

Tarif appliqué

- Tarif fixé:
 - ✓ BP: 1 000 ariary / m³
 - ✓ BPP: 500 ariary / m³
 - ✓ BF: 1 000 ariary / m³
 - Pas de tranche de tarif sauf pour les écoles
- Recouvrement: 100 %**
- Recettes Tarif maintenu pour une durée de 2 ans
 - mensuelles: 900 000 ar
 - Coût de gestion : 750 000 ariary
 - Taxes communales pour le suivi: 3%
 - Taxes pour le fond de renouvellement: 7%

Répartition des coûts





protos

tout commence avec l'eau

MISAOTRA TOMPOKO!!!!